



SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

DÉLIBÉRATION N°2 DU 27 MARS 2023

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20230327-2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Sur convocation du 17 mars 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Lundi 27 Mars 2023 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT (visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Madame VACOSSIN Emilie (visioconférence), Madame FIGEAC Mireille (visioconférence), Madame Véronique ARNAUDET (visioconférence)

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin de classe exceptionnelle Marie-Pierre TAILLADE, Lieutenant Pascal MALES, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Philippe CADENES

Assistaient également :

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN

Etaient absents / excusés :

Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture, Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Marie Josée SOURSOU, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Madame Caroline MEY-FAU, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Christian PONS, Capitaine Jean Marc MATHIEU, Capitaine Clément RENAUD, Adjudant Stéphane BERGOUIGNOUX, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL

■ Procédure d'élaboration budgétaire (rappel)

La procédure d'élaboration budgétaire à laquelle est soumis le SDIS du Lot se décline en deux phases – l'une dite de « **débat d'orientation budgétaire (DOB)** » et l'autre dite d' « **adoption du budget primitif (BP)** » – auxquelles est adjointe une étape préparatoire spécifique, celle du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERCP) qui s'est tenu en décembre 2022.

Le DOB s'appuie sur un **rapport d'orientation budgétaire (ROB)** (rapport écrit) présentant les éléments de nature à faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir (engagements pluriannuels, évolution de la dette, des dépenses et des effectifs). Il doit être **organisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget 2023**. Il n'a **pas de caractère décisionnel** et, en conséquence, ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats.

La présentation de ces éléments par l'exécutif doit donner lieu à débat. A l'issue, il est pris une **délibération spécifique**. Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir la collectivité contre un éventuel recours.

■ Cadre des orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires présentées s'inscrivent dans le cadre :

- de l'**évolution des ressources et des charges prévisibles** telle que délibérée à l'occasion du CASDIS du 16 décembre 2023 ;
- des travaux en cours visant à actualiser les objectifs et les modalités de mise en œuvre la **politique publique d'incendie et de secours** pour la période 2023-2027 au travers de **trois documents structurants** extrêmement liés :
 - . le **schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR)** en cours de révision ;
 - . le **document d'orientations stratégiques / plan d'action 2023-2027** – support pour l'écriture à venir du projet d'établissement – pour la période 2023-2027 : ce document permet d'afficher et de mettre au débat les ambitions de l'établissement et leur déclinaison en axes, missions, objectifs et actions destinées à donner du sens et de la visibilité tant aux élus, qu'aux agents et partenaires ;
 - . la **convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM)** entre le Département et le SDIS (en cours de construction) permettant : au SDIS, de garantir une réponse opérationnelle adaptée et optimisée (démarche stratégique) et d'optimiser le recours et l'utilisation de l'argent public (démarche financière) ; au au Département, de partager les orientations, d'en cautionner le portage financier et d'avoir une visibilité sur l'évolution pluriannuelle de sa participation financière sur de la période 2023-2027.
- d'une **stratégie financière** visant à maîtriser les charges de fonctionnement de l'établissement, piloter le volume de la dette et préserver la capacité d'autofinancement en adoptant une stratégie financière.

ANALYSE :

Les éléments portés au débat d'orientation budgétaire sont structurés autour de cinq items attendus : les orientations budgétaires 2023 en sections de fonctionnement et d'investissement, la situation rétrospective 2018-2022, les données relatives aux ressources humaines, les données relatives à la dette ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement.

■ Orientations budgétaires 2023 en section de fonctionnement

▪ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au tableau ci-dessous sont établies sur les bases suivantes :

- **prise en compte des évolutions de dépenses obligatoires** telles qu'identifiées lors du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERCP) ;

Elles sont en hausse de **+6.75%** de BP à BP, soit **832 557.27€**, et inté

comptes 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnels et frais assimilés).

DEPENSES PREVISIBLES	BP 2022 (04/04/2022)	CAA 2022 (24/01/2023)	BPA 2023
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0 00	0 00	0 00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 694 322.00	2 671 081.23	2 921 041.47
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 071 432.00	1 199 928.09	1 260 849.72
61 SERVICES EXTERIEURS	1 114 200.00	944 347.11	1 153 811.75
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	499 250.00	524 098.35	495 730.00
63 IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES	9 440.00	2 707.68	10 650.00
012 CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	9 098 617.00	9 305 330.43	9 832 349.92
64 CHARGES DE PERSONNELS	9 098 617.00	9 305 330.43	9 832 349.92
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0.00	0.00	0.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260 789.00	240 113.21	266 760.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	12 053 728.00	12 216 524.87	13 020 151.39
66 CHARGES FINANCIERES	166 519.00	162 224.51	139 595.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 300.00	0.00	4 300.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 442.00	0.00	500.00
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000.12	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 331 989.12	12 378 749.38	13 164 546.39
023 VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 019 176.35	0.00	400 000.00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 769 548.00	2 818 942.13	2 896 009.09
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	3 788 724.35	2 818 942.13	3 296 009.09
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 788 724.35	2 818 942.13	3 296 009.09
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	16 120 713.47	15 197 691.51	16 460 555.48
RESTES A REALISER	157 044.53	0.00	68 239.94
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 277 758.00	15 197 691.51	16 528 795.42

011- Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général sont en hausse de **+8.41%** soit **+ 226 719.47€**.

Cette hausse intègre :

- . la hausse des dépenses liées à l'évolution du coût de l'énergie observées en 2022 de BP à CAA (dépenses réelles), soit 172 786.52€ ;
- . l'ouverture d'une PUI (pharmacie à usage intérieur) au sein du SDIS et l'approvisionnement en propre des produits pharmaceutiques (dépenses qui devraient être en grande partie compensées par les recettes liées à la revalorisation de la prestation de mission d'appui au SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation)) ;
- . la hausse des prix (partielle) liée à l'inflation calculée sur la base du taux d'inflation moyen de l'année (4,74%) appliqué aux charges à caractères général hors énergie, soit 125 177.11€.

012- Charges de personnels et frais assimilés

Les dépenses de personnels et frais assimilés sont en hausse de **+8.06%** soit **+ 733 732.92€**.

Cette hausse intègre :

- . l'impact des mesures statutaires décidées par l'Etat en 2022 à savoir :
 - . la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3.5%, soit +203 300.00€ ;
 - . la revalorisation de l'indemnitaire des sapeurs-pompiers volontaires à compter du 01/10/2022, soit +82 729.43€ ;
 - . la revalorisation de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, soit +43 000.00€ ;
 - . l'activation du dispositif « compte-épargne citoyen (CEC) » pour les sapeurs-pompiers volontaires, soit +26 000.00€ ;
 - . le GVT (glissement vieillesse technicité) et le GIPA (garantie individuelle de maintien du pouvoir d'achat), soit 100 500.00€ ;
 - . la mise en œuvre actée par délibération en 2022 de la revalorisation de l'indemnité de responsabilité inscrite dans le cadre de la cartographie des emplois, soit 40 000.00€ ;
 - . la création actée par délibération en 2022 d'un demi-poste de pharmacien-gérant de la future PUI (pharmacie à usage intérieur) du SDIS du Lot, soit 47 000.00€ ;
 - . la mise à niveau du montant prévisible des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, soit +141 052.00€.
- prise en compte de restes à réaliser s'élevant à **+68 239.94 €**.

- **maintien des orientations de 2022 en matière de soutien à l'investissement** : l'excédent du dernier exercice pour le soutien à l'investissement, à hauteur de **+400 000.00€**.

La prise en compte et le financement éventuel de dépenses liées aux besoins nouveaux inscrits dans le cadre des orientations stratégiques et du plan d'action 2023-2027 dépend à la fois de la capacité à disposer de marges de manœuvre de financement et des arbitrages du conseil d'administration. Ce point est discuté *Equilibres prévisionnels du budget primitif 2023*.

Il est par ailleurs à noter la suppression des dépenses imprévues de fonctionnement dans le cadre du passage au référentiel budgétaire et comptable M57.

▪ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues au RERCP sont actualisées comme suit. Leur hausse (hors recettes d'ordre estimées à 307 241.00€) sont estimées à **+6.83%** de BP à BP, soit **+986 212.11€**, exclusivement aux comptes 70 et 74.

RECETTES PREVISIBLES	BP 2022 (04/04/2022)	CAA 2022 (24/01/2023)	BPA 2023
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0.00	19 054.67	0.00
70 PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	406 000.23	689 043.71	599 164.51
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	14 024 743.59	14 176 758.69	14 817 791.42
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 600.00	4 912.80	4 600.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	14 435 343.82	14 889 769.87	15 421 555.93
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	167 248.67	0.00
78 REPRISES SUR AMMORT ET PROVISIONS	0.00	419.81	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 435 343.82	15 057 438.35	15 421 555.93
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	582 040.94	568 686.90	608 335.00
043 OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR DE SECTIONS	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	582 040.94	568 686.90	608 335.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	15 017 384.76	15 626 125.25	16 029 890.93
RESULTAT REPORTE	1 260 373.24	1 260 373.24	669 331.19
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 277 758.00	16 886 498.49	16 699 222.12

70 – Produits des services et ventes

Les produits de services et ventes sont estimées à **+47.58%** soit **+193 164.28€**.

Cette importante hausse recouvre une réévaluation à la hausse des recettes sous-estimée de façon chronique (prise en compte des recettes pérennes). Elle anticipe une revalorisation au 01/01/2023 de la tarification des missions d'appui logistique aux SMUR ainsi qu'une revalorisation à venir et une entière application du dispositif de facturation des interventions réalisées hors champ missionnel du SDIS.

74 – Contributions et participations

La progression des contributions et participations prévisibles est estimée à **+5.65%**, soit **793 047.83€**.

Ces dernières comprennent les recettes de compensation de la TVA, les contributions au budget SDIS du Département, des communes et des EPCI, les produits de gestion courantes et les remboursements liés à l'emprunt du projet Regourd.

Compensation de la TVA (FCTVA)

Les recettes de FCTVA sont estimées à 7939.78€, soit +73.09% de progression (+3 352.78€).

Contributions du Département, des communes et des EPCI au budget du SDIS

L'évolution des contributions des financeurs du SDIS pour 2023 a été arrêtée comme suit :

- **6.1%** pour les communes et les EPCI soit 380745€ portant la contribution 2023 à 6622472€ > notification réalisée avant l'échéance réglementaire ;
- **4.9%** pour le Département soit 381143€ portant la contribution à 8159573€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPARTEMENT						
Contribution (€)	6684912	6769583	7139270	7485930	7778430	8159573
Variation (€)	134215	84671	369687	346660	292500	381143
Variation (%)	2.05	1.27	5.46	4.86	3.91	4.90
Abondement dépenses exceptionnelles (€)					150000.00	
Soutien à l'investissement (€)		448000	458000	450000	450000	450000
Subvention d'investissement (€)						
Financement projet Regourd (€)					16639.96	38034.15
BLOC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL						
Contribution (€)	5906830.6	6017250.85	6074812.9	6113019.48	6241726.59	6622472
Variation (€)	48724.44	110420.25	57562.05	38206.58	128707.11	380745
Variation (%)	0.83	1.87	0.96	0.63	2.11	6.10

Recettes liées au remboursement du prêt Regourd

Pour rappel, le projet immobilier de Regourd (construction du centre d'incendie et de secours de Cahors et des infrastructures du Groupement technique et logistique du SDIS) est financé dans son ensemble par le Département. Ce financement prend la forme d'emprunts réalisés pour son compte par le SDIS et d'un remboursement par le Département, au rythme des décaissements successifs, du capital et des intérêts.

Au titre de l'année 2023, ce remboursement est estimé à +17 806.66€.

Résultat reporté de l'exercice 2022

L'excédent de l'exercice 2022 – établi initialement à +447 483.09€ au compte administratif anticipé au 15/09/2022 – est arrêté à **+428 114.30€**.

Le résultat reporté est arrêté à la somme de **669 311.19€**.

▪ Equilibres prévisionnels du budget primitif 2023

En l'état actuel, le budget primitif anticipé 2023 s'établit en déséquilibre comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Il laisse apparaître un excédent cumulé de **+170 426.70€**.

	BP 2022 (04/04/2022)	BPA 2023
DEPENSES PREVISIBLES		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	12 053 728.00	13 020 151.39
TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 331 989.12	13 164 546.39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	3 788 724.35	3 296 009.09
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 788 724.35	3 296 009.09
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	16 120 713.47	16 460 555.48
RESTES A REALISER	157 044.53	68 239.94
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 277 758.00	16 528 795.42
RECETTES PREVISIBLES		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	14 435 343.82	15 421 555.93
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 435 343.82	15 421 555.93
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	582 040.94	608 335.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	15 017 384.76	16 029 890.93
RESULTAT REPORTE	1 260 373.24	669 331.19
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 277 758.00	16 699 222.12
EQUILIBRES PREVISIBLES		
Excédent /Déficit de l'année	-1 260 373.24	-498 904.49
Excédent /Déficit de l'année hors virement à l'Invest	-241 196.89	-98 904.49
Excédent /Déficit cumulé	0.00	170 426.70

Il est proposé d'utiliser cet excédent pour financer des besoins nouveaux inscrits aux orientations stratégiques 2023-2027 (1) et à des dépenses occasionnelles et non pérennes (2).

(1) Dépenses « besoins nouveaux » inscrits aux orientations stratégiques 2023-2027	Rattachement Plan d'action	Montant
Mise en œuvre du contrôle opérationnel réglementaire des points d'eau incendie [Etape 1]	Action 5	15 000.00€
Création de supports de communication pour la promotion du volontariat sapeur-pompier	Action 15	5 000.00€
Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Formation (PPF) [Etape 1]	Action 19	55 000.00€
Mise à niveau de l'indemnisation des formateurs de jeunes sapeurs-pompiers [Etape 1]	Action 21	7 500.00€
Mise en place d'une astreinte technique/mécanique	Action 25	8 000.00€
Création du poste de Chargé de mission Pilotage, Transversalité et Innovation (Emploi-type 10) <i>Création au 01/07/2023</i>	Action 34	37 400.00€
Valoriser l'investissement des personnels	Action 39	8 500.00€
Majoration de la subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Lot <i>Prise en compte de l'augmentation de la prestation « capital décès »</i>	Action 40	6 000.00€
	TOTAL	142 400.00€

(2) Dépenses non pérennes	Montant
Mise en œuvre du « forfait mobilités durables » <i>Abondement a priori</i>	3 000.00€
Provision recours personnels contractuels pour compenser des arrêts de travail inscrits dans la durée	20 000.00€
Frais liés à la participation au Congrès national des sapeurs-pompiers de France 2023 à Toulouse	5 000.00€
	TOTAL
	28 000.00€

■ Orientations budgétaires 2023 en section d'investissement

▪ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement intègrent :

- les dépenses relatives au financement des différents plans d'équipement (Infrastructures, Equipements et SIC) qui s'établissent en retrait de **-13.84%** soit **-715 406.00€** ;
- les dépenses annexes (remboursement du capital, neutralisation de l'amortissement, opérations d'ordre diverses...) qui progressent de **6.54%** soit **480 861.72€**.

DEPENSES PREVISIBLES	BP 2022 (04/04/2022)	CAA 2022 (24/01/2023)	BPA 2023
Plan d'équipement Matériels d'incendie et de secours			1 901 890 00
Plan d'équipement SIC	3 312 696 00	2 621 596 00	474 600 00
Plan d'équipement Infrastructures	1 856 000 00	772 437 98	1 326 400 00
<i>dont projet immobilier Regourd</i>	630 000 00	339 968 06	750 400 00
S/TOTAL	5 168 696 00	3 394 033 98	4 453 290 00
Remboursement du capital des emprunts	1 528 724 00	1 528 723 72	1 446 098 72
Opérations d'ordre de transfert (travaux en régie)	40 000 00	36 417 90	40 000 00
Opérations d'ordre de transfert (amortissement subventions)	92 041 00	82 069 00	112 934 00
Opérations d'ordre patrimoniales	62 000 00	52 808 59	1 320 000 00
Autres dépenses	10 000 00	1 558 35	10 000 00
Neutralisation	450 000 00	450 000 00	450 000 00
S/TOTAL	7 351 461 00	5 545 611 54	7 832 322 72
Restes à réaliser (RAR)	2 498 309 00	Compris dans l'exécution du plan d'équipement	1 206 274 69
TOTAL	9 849 770 00	5 545 611 54	9 038 597 41

Les prévisions de dépenses relatives aux plans d'équipements sont établies sur la base des **orientations stratégiques et du plan d'action 2023-2027** qui supportent la révision en cours du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et la construction du nouveau **plan pluriannuel d'investissement 2023-2027**.

La présentation et le vote des orientations stratégiques, du plan d'action et du plan pluriannuel d'investissement 2023-2027 seront adossés au vote du budget primitif 2023. De fait, la présentation détaillée des plans d'équipements sera réalisée dans ce cadre là.

▪ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement progressent de **+1.21%** soit **+120 092.86€**. Parce qu'elles intègrent un effort de maîtrise de l'investissement, un important reste à réaliser (réduction des investissements en 2022 pendant la phase de définition des besoins et de construction du PPI 2023-2027), un abondement en subventions d'investissements et une amélioration de la capacité d'autofinancement, ces recettes devraient permettre, en 2023, de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

RECETTES PREVISIBLES	BP 2022	(24/01/2023)	2022
	(04/04/2022)	(24/01/2023)	(2022)
Solde d'exécution reporté	1 065 959.59	1 065 960.00	2 450 583.01
Capitalisation au 1068	0.00	0.00	1 019 176.35
Virement depuis la section de fonctionnement	1 019 176.00	0.00	400 000.00
Emprunts	1 122 437.00	0.00	0.00
Financement projet Regourd par l'emprunt	630 000.00	949 000.00	150 400.00
FCTVA	386 024.00	386 024.79	564 194.00
Subvention du Département	450 000.00	450 000.00	450 000.00
Subvention du département pour emprunt Regourd N-1	14 625.00	14 625.00	19 500.00
Subvention Etat - Logiciel Prévention	0.00	28 834.00	0.00
Subvention Decil - Projet Regourd	0.00	0.00	600 000.00
Subvention France Relance (SSIC)	90 000.00	40 000.00	50 000.00
Produit des cessions d'immobilisation	50 000.00	49 400.00	50 000.00
Amortissements	2 769 548.00	2 769 542.13	2 896 009.00
Opération d'ordre patrimoniales	62 000.00	52 808.59	1 320 000.00
S/TOTAL	7 659 769.59	5 806 194.51	9 969 862.45
Restes à réaliser (RAR)	2 190 000.00	2 190 000.00	0.00
TOTAL	9 849 769.59	7 996 194.51	9 969 862.45

Situation rétrospective 2018-2022

La présente section met à disposition les données relatives aux indicateurs financiers sur la période 2018-2022. Ces données seront présentées et commentées en introduction du débat d'orientation budgétaire.

▪ Evolution de la section de fonctionnement

Sur la période, les recettes de fonctionnement ont progressé régulièrement et de façon significative (+13.9% et + 1 842 818.04€), principalement sur le début de la période. La courbe d'évolution marque un fléchissement marqué entre 2021 et 2022.

Les dépenses de fonctionnement ont évolué dans une moindre mesure (+11.6% et 1 282 829.91€) et observé même, pour 2022, un léger recul (-0.02% et -5 463.70€). Les charges générales augmentent de façon très marquées (+22.7% sur la période) et leur maîtrise va constituer un enjeu majeur.

Le solde des opérations réelles de fonctionnement évolue favorablement depuis 2020, année à partir de laquelle le résultat de fonctionnement de l'exercice redevient positif.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2018/2022 (%)
Recettes réelles de fonctionnement	13214114.15	13446053.75	13893602.82	14864456.02	15056932.19	13.9
<i>dont Contributions bloc communal</i>	5906830.6	6749583	6074812.9	6113019.48	6241726.49	5.7
<i>dont Contributions Département</i>	6664912	6017250.85	7139270	7478430	7930444.96	19.0
<i>dont Produits des services</i>	464548.84	525391.68	465401.4	870871.31	688537.55	48.2
<i>dont Autres recettes</i>	177822.71	153828.22	214118.52	402135.23	196223.19	10.3
Dépenses réelles de fonctionnement	11095732.75	11657944.05	11303697.42	12384026.36	12378562.66	11.6
<i>dont Frais de personnel</i>	8431747.63	8819952.86	8815743.42	9162616.99	9305237.07	10.4
<i>dont Charges à caractère général</i>	2176383.6	2367884.32	2044653.92	2572071.98	2671081.23	22.7
<i>dont Charges financières</i>	262967.7	243231.91	209410.22	180217.69	162224.51	-38.3
<i>dont Autres dépenses</i>	224633.82	226874.96	233889.86	469119.7	240019.85	6.8
Solde des opérations réelles de fonctionnement	2118381.4	1788109.7	2589905.4	2480429.66	2678369.53	
Reprises de subventions et neutralisation amortissements	132956.49	456227.94	482171.61	641463.17	532069	
Dotations aux amortissements et provisions	2429412.79	2339613.18	2401055.42	2613411.6	2769542.13	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-156820.45	-106430.57	629612.35	323639.35	428114.3	
Excédent antérieur reporté	570372.56	413552.11	307121.54	936733.89	1260373.24	
Résultat brut de clôture	413552.11	307121.54	936733.89	1280373.24	1688487.54	
Résultat net de clôture	381278.81	231474.53	519763.15	1103328.71	1620247.6	

▪ Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement

La période 2018-2023 est caractérisée par une augmentation des épargnes.

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement et de la progression constante depuis 2020 et témoigne d'une santé financière dégradée qui tend à s'améliorer. C'est ce que confirme le taux d'épargne nette dont la valeur 2022 (7.64%) flirte avec la valeur seuil de 8% de référence en la matière.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	13 214 114.15	13 446 053.75	13 893 602.82	14 864 456.02	15 056 932.19
Dépenses réelles de fonctionnement	11 095 732.75	11 657 944.05	11 303 697.42	12 384 026.36	12 378 562.66
Epargne brute	2 118 381.40	1 788 109.70	2 589 905.40	2 480 429.66	2 678 369.53
Taux d'épargne brute	16.03	13.30	18.64	16.69	17.79
Remboursement de la dette (capital)	1 870 256.56	1 995 248.93	1 866 852.93	1 728 360.26	1 528 723.72
Epargne nette	248 124.84	-207 139.23	723 052.47	752 069.40	1 149 645.81
Taux d'épargne nette	1.88	-1.54	5.20	5.06	7.64

▪ Evolution de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été réalisées au travers de deux plans pluriannuels d'investissement, l'un couvrant la période 2018-2020 et l'autre, la période 2021-2022.

L'investissement sur cette période reste à un niveau supérieur à la moyenne des SDIS de la strate (4.2M€ en 2021) et au niveau le plus élevé des SDIS de l'ancienne 5^{ème} catégorie.

Ce niveau d'investissement – cohérent avec les besoins – couplé avec une épargne nette et une capacité d'autofinancement courante trop faibles a contribué à maintenir la dette à un niveau élevé.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2018/2022 (%)
Recettes réelles d'investissement	2 668 552.64	2 972 958.85	763 564.36	3 892 495.78	4 058 483.79	52.1
dont FCTVA	274 308.64	425 228.85	305 564.36	541 698.98	386 024.79	40.7
dont Subventions	0.00	448 000.00	458 000.00	450 000.00	533 459.00	19.1
dont Emprunts	2 394 244.00	2 099 728.00	0.00	2 900 000.00	3 139 000.00	31.1
Dépenses réelles d'investissement	3 714 453.50	5 270 990.61	4 716 137.37	5 449 707.48	4 924 115.60	32.6
dont Remboursement du capital de la dette	1 870 256.56	1 995 248.93	1 866 852.93	1 728 360.26	1 528 723.72	-18.3
dont Dépenses mobilières	1 260 764.80	2 313 149.18	1 686 702.84	2 613 873.27	2 458 896.15	95.0
dont Dépenses immobilières	501 572.16	888 582.27	458 626.80	1 049 000.95	728 455.06	45.2
dont Autres dépenses	81 859.98	74 010.23	703 954.80	58 473.00	208 040.67	154.1
Solde des opérations réelles d'investissement	-1 045 900.86	-2 298 031.76	-3 952 573.01	-1 557 211.70	-865 631.81	
Résultat d'investissement de l'exercice	1 229 300.99	-403 493.49	-1 992 279.96	599 578.61	1 384 623.42	
Résultat brut de l'exercice	2 862 154.43	2 458 660.94	466 380.98	1 065 959.59	2 450 583.01	
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	400 000.00	
Excédent antérieur reporté	1 632 853.44	2 862 154.43	2 458 660.94	466 380.98	1 065 959.59	
Restes à réaliser dépenses	2 172 135.14	2 213 784.52	2 688 089.09	2 498 309.46	1 206 274.69	
Restes à réaliser recettes	0.00	0.00	2 900 000.00	2 190 000.00	0.00	
Résultat net de clôture	690 019.29	244 876.42	678 291.89	757 650.13	1 244 308.32	
Capacité d'autofinancement	2 139 635.85	2 224 954.67	2 995 900.16	2 745 587.78	3 115 587.43	

Résultat brut de clôture : agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1 // Résultat net de clôture : résultat brut de clôture + solde des RAR

■ Données relatives à la dette

La dette du SDIS s'établit pour 2022 à 12 412 882.89€ et à 13 737 257.89€ si on intègre les emprunts liés au financement du projet de Regourd. Cette dette est restée plutôt stable sur la période considérée.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours de la dette					
Capital restant dû (hors Regourd)	12 717 715.74	12 822 194.80	10 955 341.87	12 126 981.61	12 412 882.89
Capital restant dû (avec Regourd)	12 717 715.74	12 822 194.80	10 955 341.87	12 126 981.61	13 737 257.89
Emprunts déclenchés durant l'année - PPI	2 394 244.00	2 099 728.00	0.00	2 900 000.00	1 800 000.00
Emprunts déclenchés durant l'année Regourd					1 339 000.00
Annuités - Hors Regourd					1 679 660.51
Annuités - Avec Regourd	2 149 203.08	2 247 541.91	2 083 695.63	1 917 678.55	1 708 078.47
Remboursement de la dette					
Annuité de la dette (capital) (hors Regourd)	1 870 256.56	1 995 248.93	1 866 852.93	1 728 360.26	1 514 098.72
Annuité de la dette (capital) (avec Regourd)					14 625.00
Annuités de la dette (intérêts) (hors Regourd)	276 552.52	250 193.98	216 842.70	186 418.29	163 761.79
Annuités de la dette (intérêts) (avec Regourd)					2 014.96
Frais (hors Regourd)	2 394.00	2 099.00	0.00	2 900.00	1 800.00
Remboursement / Frais (avec Regourd)					11 778.00
Taux de charge de la dette (hors Regourd)	50.35	37.85	39.58	31.71	30.75
Taux de charge de la dette (avec Regourd)					31.05
Capacité de désendettement (hors Regourd)	6.00	7.17	4.23	4.89	4.63
Capacité de désendettement (avec Regourd)					5.13

Rapportée en euros par habitant, la dette du SDIS du Lot (63.31€) est d'un niveau supérieur à la moyenne des autres SDIS de la catégorie. Au-delà des explications participant du mode de financement de l'investissement, il est à noter la particularité du SDIS du Lot qui a financé de façon autonome la totalité de ses investissements y compris de ses infrastructures bâtementaires. Le portage financier par le Département du projet Regourd est de nature à améliorer la situation tout autant que l'attribution, par ce même département, d'une subvention d'investissement récurrente depuis 2019. De même, la sanctuarisation d'une partie de l'excédent annuel pour soutenir l'investissement (390 000.00€ en 2022) est de nature à renforcer la capacité d'autofinancement du SDIS.

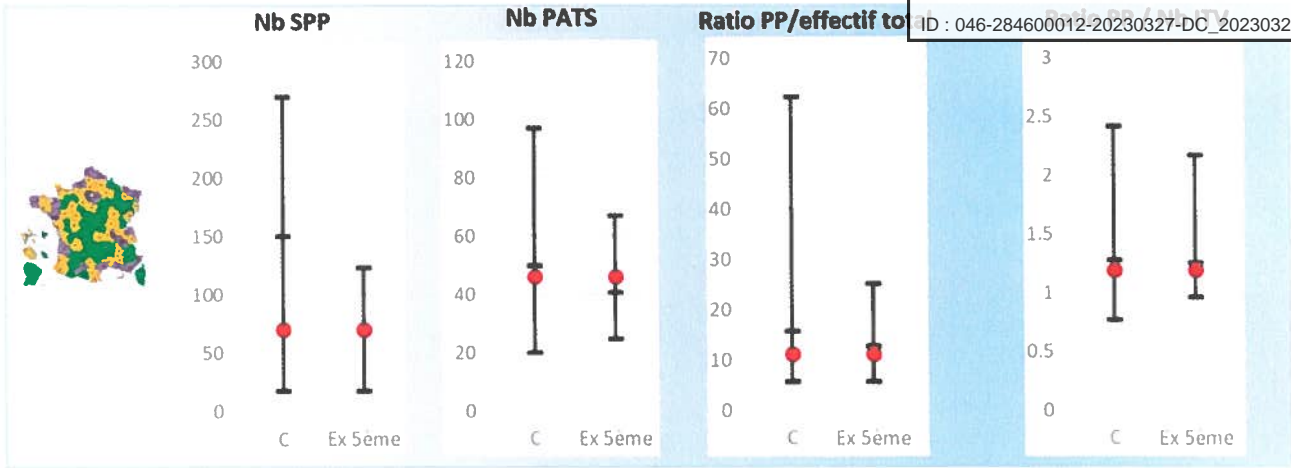
Les indicateurs de remboursement de la dette (annuités en capital et intérêts) et au poids de la dette (taux de charge et capacité de désendettement) évoluent quant à eux plutôt favorablement sur la période. Cette évolution est à relier aux efforts de maîtrise de l'investissement et au renforcement de la capacité d'autofinancement observée sur la période.

■ Données relatives aux ressources humaines

▪ Effectifs permanents

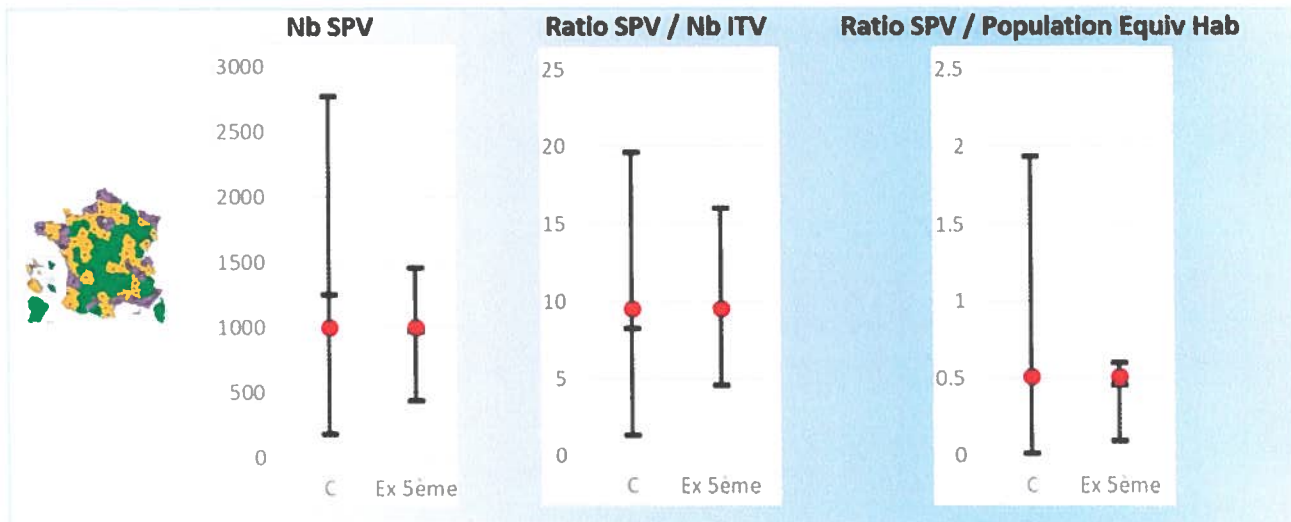
Les effectifs permanents sont très stables sur la période. Cette tendance est confirmée par la cartographie des emplois permanents mise en place à compter du 01/01/2023 qui prévoit une évolution de 2.5 ETP.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnels	115	115	116	117	117
dont SPP	69	71	71	73	73
dont PATS	45	44	45	44	44



▪ **Effectifs sapeurs-pompiers volontaires**

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de SPV	977	982	988	1001	1005



▪ **Charges de personnels**

Les charges de personnels progressent de l'ordre de 10% sur la période (+9.6% et +800 676.51€ de BP à BP et +10.3% et 873 489.44€ de CA à CA), dans un ratio de 1/3-2/3 au profit des sapeurs-pompiers volontaires. Cette évolution est davantage liée aux évolutions statutaires et organisationnelles intervenues sur la période qu'à l'évolution des effectifs somme toute assez stables.

A noter qu'à l'exception de l'année 2020 (année marquée par le crise sanitaire), le taux d'exécution est toujours supérieur à 100%.

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnels BP	8 297 940,49	8 378 384,22	8 933 300,00	9 096 417,00	9 098 617.0
<i>dont indemnités SPV</i>	<i>1 853 837,49</i>	<i>1 756 146,22</i>	<i>2 171 900,00</i>	<i>2 242 217,00</i>	<i>2 242 217.0</i>
Charges de personnels CAA	8 431 747.63	8 819 952.86	8 815 743.42	9 162 616,99	9 305 237.07
<i>dont indemnités SPV</i>	<i>2 219 924,97</i>	<i>2 297 424,87</i>	<i>2 213 821,18</i>	<i>2 396 709.17</i>	<i>2 515 894.1</i>
Taux d'exécution	101,61	105,27	98,68	100,73	102,27

■ Objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement financement

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, il revient de présenter les objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

DRF BP 2022 en €	DRF BP 2023 en €	Evolution totale en €	Evolution en %
15 101 537.12	16 060 555.48	959 018.36	6.35

- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Avec Projet Regourd

Nouvel emprunt BP 2023 en €	Remboursemen t en capital en €	Besoin de financement total en €
150 400.00	1 446 098.72	1 295 698.72

Sans Projet Regourd

Nouvel emprunt BP 2023 en €	Remboursement en capital en €	Besoin de financement total en €
0.00	1 426 598.72	1 426 598.72

Détail du vote :

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 27 Mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.